

La présente traduction est fournie à titre d'information uniquement.
En cas de divergence entre cette traduction et le texte en anglais américain, ce dernier prévaudra.

Conditions du programme Challenge étudiants Dropbox
SANS OBLIGATION D'ACHAT. CONDITIONS NULLES ET NON AVENUES SI INTERDITES PAR LA LOI.

1. **Organisateur.** Dropbox, PO Box 77767, San Francisco, CA 94107, États-Unis.
2. **Dates.** Les particuliers peuvent participer au programme Challenge étudiants Dropbox ("Programme") du 17 septembre 2015 au 14 décembre 2015 à 23h59, heure du Pacifique ("Période de validité du programme"). Les participants doivent déterminer eux-mêmes les horaires de début et de fin de la Période de validité du programme dans leur pays et leur fuseau horaire. L'ordinateur de l'organisateur du Programme comptabilise les heures officielles du Programme.
3. **Éligibilité.** L'éligibilité comprend deux volets :
 - A. En premier lieu, chaque participant ("Participant") doit :
 - i. Être âgé de quatorze (14) ans ou plus.
 - ii. Posséder un compte Dropbox Basic ou Dropbox Pro ("Compte éligible") ou créer un compte de ce type.
 - iii. Être inscrit de façon active dans un établissement d'enseignement supérieur ou y travailler, à condition que l'établissement en question ne fasse pas partie des Domaines exclus et que la personne possède une adresse e-mail active fournie par l'établissement ("Adresse e-mail éligible")
 - iv. Avoir accès au site Web Dropbox www.dropbox.com
 - v. S'inscrire au Programme en utilisant un Compte éligible et une Adresse e-mail éligible ("Compte validé", si toutes les conditions sont réunies) comme décrit dans la section 4 ci-dessous.
 - B. Par ailleurs, pour que l'utilisateur puisse faire partie des participants éligibles ("Participant éligible"), l'établissement d'enseignement supérieur doit compter au moins vingt-cinq participants inscrits au Programme au terme de la Période de validité du programme et ne doit pas figurer dans la liste des Domaines exclus ("Établissement d'enseignement supérieur éligible").

Un "Établissement d'enseignement supérieur" est un établissement d'enseignement supérieur, une université ou l'équivalent d'une université (pour simplifier, les lycées (et leurs équivalents), ainsi que les établissements de niveau inférieur ne font pas partie des Établissements d'enseignement supérieur entrant dans le cadre du Programme). Les "Domaines exclus" sont mit.edu, si.edu et fullerton.edu (y compris les sous-domaines associés tels que math.mit.edu). Les adresses e-mail appartenant aux Domaines exclus ne peuvent pas participer au Programme et ne pourront pas non plus être acceptées comme adresses e-mail de validation.

Vous ne pouvez pas participer au Programme avec un compte Dropbox Business. Si le compte Dropbox d'un participant associé à son Adresse e-mail éligible est un compte Dropbox Business, le participant peut s'inscrire au Programme en validant un Compte éligible à l'aide de son Adresse e-mail éligible.

Si un Compte validé est converti en compte Dropbox Business avant le 16 janvier 2018, il ne fait plus partie des Comptes validés et l'espace Dropbox éventuellement gagné par le biais du Programme est révoqué immédiatement (cette mesure ne concerne pas les points gagnés par ce Compte validé pour un Établissement d'enseignement supérieur éligible), mais un Participant éligible peut transférer cet espace à un autre Compte éligible en associant celui-ci à son compte Dropbox Business au cours de la migration du compte, à condition que l'association des comptes et la migration aient lieu avant le 16 janvier 2018. Au cours de la migration du compte, si le Participant éligible n'associe pas de Compte éligible, ou si l'association des comptes ou la migration s'effectuent le 16 janvier 2018 ou après cette date, l'espace gagné dans le cadre du Programme n'est pas transféré, même si un Compte éligible est ensuite associé au compte Dropbox Business. Si un Participant éligible procède à l'association des comptes et à la migration au cours de la Période de validité du programme, le Compte éligible associé est automatiquement un Compte validé et le Participant éligible peut continuer à participer au Programme avec ce Compte validé.

Limite : une création de Compte validé par Adresse e-mail éligible, et un Compte validé à la fois pour chaque Participant. Dropbox se réserve le droit de vérifier l'éligibilité et de se prononcer à tout moment sur les éventuels litiges. En cas de litige concernant la personne autorisée à participer et/ou à bénéficier de l'offre d'essai, le Participant éligible concerné sera le Titulaire de compte autorisé de l'adresse e-mail utilisée lors de l'inscription au Programme. Le "Titulaire de compte autorisé" est la personne physique qui reçoit une adresse e-mail par le biais d'un fournisseur d'accès à Internet, d'un fournisseur de services en ligne ou d'une autre organisation chargée de fournir des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail. Les autres entrées ne seront pas prises en compte. Le Programme est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales, d'État et locales applicables, et il est nul et non avenu si la loi l'interdit. Tous les Participants acceptent de respecter ces Conditions et les décisions de l'Organisateur.

4. Comment participer - Prix

Pour participer, les participants éligibles doivent suivre les instructions figurant sur la page www.dropbox.com/campuscup afin de s'inscrire au Programme.

Les participants éligibles peuvent commencer à accumuler des points pour leur Établissement d'enseignement supérieur éligible, comme décrit dans la section 5 ci-dessous. Les Participants éligibles bénéficieront à titre d'essai de deux (2) ans d'espace de stockage gagnés dans le cadre du Programme, qui seront ajoutés à l'espace de stockage existant au sein du Compte validé du Participant éligible. L'espace de stockage reçu n'est pas transférable ni échangeable en espèces, et doit être accepté tel quel, sans possibilité de remplacement d'aucune sorte, sauf de l'initiative de l'Organisateur.

L'ESPACE DE STOCKAGE REÇU GRÂCE AU PROGRAMME EXPIRERA LE (I) 16 JANVIER 2018 OU (II) AU MOMENT OÙ LE COMPTE VALIDÉ DEVIENT UN COMPTE DROPBOX BUSINESS, LA PREMIÈRE DE CES DEUX DATES ÉTANT PRISE EN COMPTE.

5. **Points de participation et seuils.** Les Participants éligibles peuvent gagner de l'espace de stockage en gagnant des points pour leur Établissement d'enseignement supérieur ("Points de participation"), comme suit :

| Activité (effectuée par le biais d'un Compte validé) | Points disponibles |
|--|--|
| Téléchargement et installation du client de bureau Dropbox et connexion au client de bureau Dropbox | 20 |
| Téléchargement et installation de l'application mobile Dropbox et connexion à l'application mobile Dropbox | 5 |
| Création d'un dossier partagé Dropbox | 10 |
| Création d'un lien partagé Dropbox | 5 |
| Création d'une demande de fichier Dropbox | 5 |
| Invitation d'autres personnes d'un Établissement d'enseignement supérieur éligible à participer au Programme dans la semaine qui suit l'inscription au Programme | 3 par invitation acceptée via le lien de parrainage au cours de la première semaine suivant l'inscription au Programme |
| Invitation d'autres personnes appartenant à un Établissement d'enseignement supérieur à participer au Programme | 1 par invitation acceptée par le biais de votre lien de parrainage |

Dropbox comptabilisera les Points de participation de chaque Établissement d'enseignement supérieur éligible. Quatre seuils numériques seront attribués à chaque établissement. Ces seuils dépendront de l'établissement concerné, car le

nombre de points permettant d'atteindre un seuil donné a été pondéré de façon statistique pour prendre en compte le fait que les établissements qui comptent beaucoup d'étudiants peuvent gagner des points plus rapidement que ceux dont les effectifs sont plus réduits. Les seuils requis pour l'établissement d'enseignement supérieur de chaque Participant éligible seront mentionnés sur la page www.dropbox.com/campuscup dès que le participant se connecte à son Compte validé.

Une fois que les Participants éligibles d'un Établissement d'enseignement supérieur éligible ont au total gagné suffisamment de Points de participation pour dépasser l'un des quatre seuils, chaque participant de l'établissement en question reçoit un e-mail indiquant la quantité d'espace de stockage supplémentaire ajoutée à son compte validé. L'espace de stockage supplémentaire obtenu à chaque dépassement de seuil est le suivant :

| Seuil | Espace de stockage supplémentaire |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Dépassement du 1er seuil | 3 Go |
| Dépassement du 2 ^e seuil | +5 Go (8 Go au total) |
| Dépassement du 3 ^e seuil | +7 Go (15 Go au total) |
| Dépassement du 4 ^e seuil | +10 Go (25 Go au total) |

6. **Taxes.** Toutes les taxes fédérales, provinciales, d'État et locales, ainsi que les autres coûts et frais associés à l'acceptation et à l'utilisation de l'espace de stockage sont soumises à la responsabilité des différents Participants éligibles.
7. **Conditions générales.** Les Participants : (a) acceptent, dans toute la mesure autorisée par la loi, de dégager de toute responsabilité l'Organisateur ainsi que les sociétés apparentées, filiales, sociétés affiliées, directeurs, dirigeants, employés et agents (dénommés collectivement "Parties dégagées de toute obligation") de toute responsabilité en cas de blessure, perte ou dommage quelconque découlant du Programme ou en relation avec celui-ci (y compris, mais sans s'y limiter, suite à la réception, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation d'un espace de stockage ou de l'un de ses composants), et (b) accordent à l'Organisateur le droit d'utiliser et de publier leur nom, ainsi que leur État ou province et/ou leur pays, leurs déclarations, photographies, voix et/ou portrait à des fins publicitaires et promotionnelles relatives au Programme, dans n'importe quel média déjà connu ou conçu par la suite, sans avis préalable, ni compensation, rémunération, avis ou autorisation, et sans prise en compte des droits moraux, sauf si cette pratique est interdite par la loi.

Les parties dégagées de toute obligation ne peuvent être tenues responsables : (a) des défaillances techniques de quelque sorte que ce soit ; (b) des informations incorrectes et autres erreurs d'impression, de distribution ou de production présentes dans le Programme, qu'elles soient liées à une erreur humaine ou technique ; (c) des blessures et dégâts subis par les Participants en lien avec leur participation au Programme ou suite à cette participation ; (d) d'un retard dans la réception de l'espace de stockage, ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de cet espace de stockage ; ou (e) d'une intervention sans autorisation au sein du Programme. Si, pour quelque raison que ce soit, le Programme ne peut se dérouler comme prévu, y compris suite à une manipulation frauduleuse, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique, un cas de force majeure ou toute autre cause en dehors du contrôle de l'Organisateur susceptible d'endommager ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Programme, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, d'arrêter, de modifier ou de suspendre le Programme. L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions du programme, avec ou sans préavis.

8. **Confidentialité.** En participant au Programme, les Participants acceptent que leurs informations personnelles soient collectées, utilisées et divulguées, dans les conditions décrites sur la page <https://www.dropbox.com/privacy>, telles que détaillées dans les documents relatifs au Programme ainsi que dans les présentes Conditions. Les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs informations personnelles pour administrer et promouvoir le Programme et mettre à leur disposition l'offre gratuite d'espace de stockage.

9. **Divers.** Les présentes Conditions sont régies par les lois de l'État de Californie, sans tenir compte des dispositions de conflits de lois. Si une disposition figurant dans ces Conditions s'avère inapplicable, les autres dispositions restent entièrement valables. L'organisateur peut attribuer ses droits à des sociétés affiliées, des filiales ou des ayants droit.

10. **Litiges.** Sauf là où la loi l'interdit, les Participants acceptent que tous les litiges en relation avec le Programme soient soumis à l'American Arbitration Association en vue d'un arbitrage individuel dans la région de San Francisco, Californie, États-Unis, avant qu'un médiateur soit désigné d'un commun accord entre les parties, conformément aux règles alors en vigueur. Les parties acceptent de partager à égalité les coûts d'arbitrage encourus.